

Nouvelle plateforme pour les démarches d'urbanisme

Les demandes d'autorisations d'urbanisme, pour les particuliers et les professionnels, s'effectuent désormais via le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (plateforme XUrba).



A noter : les pétitionnaires, dont les dossiers sont en cours d'instruction sous l'ancienne plateforme Oxalis et dont la fin d'instruction se déroulera sous XUrba, sont invités à créer un nouveau compte avec le même identifiant, afin de suivre leurs dossiers.

Liens utiles

[Plateforme XUrba](#)

[Contacter le service](#)